

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 3

Artikel: On serviço bin pâyi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190857>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que le fonctionnement de ces admirables appareils.

Qu'est-ce que le son, sinon une vibration transmise par l'air ambiant jusqu'au tympan de l'auditeur qu'elle « frappe », qu'elle ébranle de façon à éveiller dans son cerveau, par l'intermédiaire des nerfs, la sensation requise ?

Or, la voix humaine n'est qu'une succession de sons, de vibrations, dont le ton, le timbre, les innombrables inflexions dépendent de la nature des ondes sonores développées par les mouvements du larynx et de la langue, de leur rythme, de leur plus ou moins d'amplitude et d'intensité.

Si l'on parle devant une plaque vibrante, reproduisant, grâce à l'élasticité de l'air, toutes les vibrations de la voix et les transmettant, par l'intermédiaire d'électro-aimants et de fils métalliques, à une autre plaque vibrante, celle-ci vibrera de la même façon que la première, rééditera, par conséquent, les mêmes sons, et l'oreille placée tout contre la plaque réceptrice entendra et reconnaîtra la voix de l'interlocuteur invisible.

C'est le téléphone !

Supposez maintenant que la plaque vibraute soit munie en-dessous d'une pointe aigüe, d'un stylet, devant lequel tourne, d'un mouvement régulier, un cylindre recouvert d'une matière plastique et molle, de cire, par exemple. Chacune des vibrations se traduira par une courbe, par un signe cabalistique gravé à la surface du cylindre.

Si, ensuite, on replace ce cylindre et qu'on le fasse tourner contre la pointe d'un stylet absolument semblable disposé au-dessous d'une autre plaque vibrante analogue à la première, en suivant les méandres et en heurtant les creux des courbes inscrites à la surface du cylindre, le stylet imprimera nécessairement à la plaque une série de vibrations reproduisant les sons, c'est-à-dire les paroles, dont l'ondulation avait, au début, tracé ces hiéroglyphes.

C'est le phonographe !

Pendant une expérience donnée il y a quelques semaines au club de la presse à Londres, on a pu entendre un morceau de piston joué pour la centième fois par le cylindre phonographique qui l'avait emmagasiné plusieurs mois auparavant à New-York, un air sifflé à deux mille lieues de l'autre côté de l'eau par la célèbre siffleuse américaine miss Shaw, les ordres donnés par M. Edison lui-même, dans son atelier, avec le murmure de la foule des ouvriers, le grondement des machines, le son des marteaux frappant le métal, etc.

Anciennes coutumes vaudoises.

Les faits allégués et prouvés par témoins, dans un procès intenté par Marguerite Perret, de Bussigny, à Jean-Jaques Jaccoud, de Montaubion, en 1733, devant le vénérable Consistoire de Lausanne, révélent les détails suivants sur la coutume de contracter des promesses de mariage par une formalité qui consistait à *boire en nom de mariage*.

La fille Perret était en condition à Lausanne, chez M. le conseiller de Sévery. Jaccoud, valet de chambre du voisinage, désirant l'épouser, chargea son ami, Samuel Clément, de parler à M^{me} de Sévery pour obtenir son consentement à cette union. Cette ambassade réussit, et les maîtres de Marguerite accordèrent le vin qui devait consacrer les fiancailles.

Une première fois, il avait été bu en présence seulement d'un témoin et demi. Pour rendre les promesses tout à fait authentiques, il fut convenu quelques jours après qu'aux témoins Pierre Barraud, qui comptait pour un, et Susanne Valet, qui ne comptait que pour un demi témoin, on ajouterait Samuel Clément, et que l'on recommencerait toute la cérémonie.

Elle eut lieu à l'office, chez M. de Sévery, et l'on veilla scrupuleusement à ce que toute informalité fût évitée. Le vin ayant été accordé de nouveau, Jaccoud pria Susanne Valet d'aller le prendre à la cave durant une absence qu'il devait faire pour allumer le feu chez son maître ; mais la fille Perret s'y opposa, ne voulant pas souffrir qu'une partie de la cérémonie eut lieu en l'absence du principal intéressé. Celui-ci étant de retour, le vin fut apporté. Barraud en versa dans deux verres, mais ce fut Jaccoud qui le mêla. Puis il s'adressa à sa fiancée dans les termes suivants : « Est-ce de bon cœur et ne vous repentez-vous point ? » Alors ils burent en nom de mariage. Les témoins considérèrent cet acte comme sérieux et non point comme un badinage.

Jaccoud promit à Marguerite de lui acheter le tablier, les bas, les souliers et la toile. Il fut parlé un peu vaguement d'une chemise et d'une *gravatte*. Enfin le futur époux invita tous les assistants à ses noces, qui devaient durer trois jours. Après cela il eut l'entrée de la maison, fut admis à fréquenter Marguerite Perret et la conduisit souvent le dimanche à la promenade. Cela lui fut permis parce que l'opinion générale admettait alors que les promesses faites en buvant en nom de mariage étaient obligatoires.

Plus tard, hanté par la jalousie, depuis qu'il avait appris que quelques années auparavant Antoine Fléchère avait donné à Marguerite de la mouseline de foire, Jaccoud contesta la valeur de ses promesses et refusa de suivre à la célébration du mariage. Cependant, malgré l'assistance que lui prêta le célèbre avocat Millot, il paraît n'avoir pas eu grande confiance dans sa cause. En effet, il chercha à circonvenir les témoins, qui durent lui rappeler que le serment qu'ils avaient prêté les obligeait à dire toute la vérité, ce qu'il essaya en vain de contester.

Nous regrettons de n'avoir pu, malgré toutes nos recherches, parvenir à connaître l'issue du procès. Il est fort possible que Jaccoud se soit repenti de son manque de foi, que les noces aient eu lieu et qu'on oublie le procès en *becant*, comme l'écrivait le greffier du Consistoire, pour la troisième fois et pendant trois jours, en nom de mariage. H. C.

On serviço bin pàyi.

Quand on n'a ni tsédau, ni applià, mà qu'on a tot parà caquiers cartérons dè terra, que le sàï voutra ào qu'on l'aussè ein amodiachon, on est d'obedzi, s'on vao vouagné on pou dè fromeint, et se l'est tráo liein po portà la lotta, dè demandà on tsai à cauquon po tserriyi lo bumeint. Se l'est on pourro diablo qu'a fauta d'eimprontà on applià, lè vesins lài font cein coumeint on serviço et ne font rein pàyi, kà per tsi no on est pas tant vouâteint po teindrè on coup dè man à n'on vesin ; et s'on citoyein a fauta d'on part dè voiadzo avoué lo tsai ào de n'a vouarba dè tserri, nion ne lài refusè. C'est tot coumeint quand cauquon vao bâti, tsacon est prêt à lài allà queri on tsai dè marain, dè sablia, dè tsau, dè pierrès ào dè tiolès. Et n'ia rein dè pe bio què dè dinsè vivrè ein fràrès-compagnons.

Binsu que decé, delé, y'ein a adé que renasquont dè s'offri, et que tserstont dâi z'estiusès po refusà on serviço, coumeint cé gaillà, on certain Sami Pequatruffa, qu'étâi z'u cutsi dza dévai lo né, on certain dzo, et qu'out cauquon que tenaillivè sa porta et que va tapà à sa fenêtra.

— Doo tou Sami ? se lài fâ cé que pèlliétâvè.

— Et se ne droumessé pas, que voudrià-tou ? lài repond Sami.

— Voudré tè demandà se t'arià la bontà dè veni mè queri on tsai dè tiolons déman ?

— Ye dormo, lài repond Sami...

Et lo vesin dut allà vouàiti cauquon d'autro.

Mâ, pè bounheu, lè vesins ne sont pas ti coumeint cé potu dè Sami ; et se cliào que reindont serviço lo font dè bon tieu, cliào à quoui on lè fâ, sont dâi iadzo dâi rudo cocardiers.

On gaillâ que n'avâi ni tsai, ni tsévau, s'ein va demandâ à n'on vesin dè lài menâ on voiazdo dè fémé. Lo vesin, qu'étâi boun'einfant, lài prêtè son tsai à panâirès et mémameint la tapiâirè, po que lo gaillâ pouèssè bin einvouâ sa drudze, et quand lo tsai est tserdzi, on appliyè lè tsévau et et on modè. Ein revegeint, lo compagnon à quoui étâi lo fémé dit à l'autro : Tè remacho bin dâo serviço que te m'as quie reindu, et per honétètà mè foudràï prâo tè pâyï on demi-litre ; mâ tè foudràï mè prêtâ on franc.

L'autro lài prêtè lo franc et vont à la pinta po bairè cé demi-litre, que lo compagnon pâyè avoué lo franc que l'avâi eimprontâ. Lo carbatier lài reind la mounia, et m'ein lèvâi se mon gaillâ ne la fourrè pas dein sa catsetta, que l'autro lo vouâitivè sein rein derè, mâ peinsavè tant mè ; et l'avâi réson dé peinsâ, kâ, diabe lo pas que n'a jamé revu la couleu dè cé franc. et l'est dinsè qu'après avâi prêtâ lo tsai, et menâ lè tsévau, l'a onco dû pâyï lo demi-litre, et vairè lo restant dè sa mounia s'einfatâ dein lo bosson dè l'autro.

LA VACHE DE M. RENAUD.

L'abbé Renaud était curé de Trévern, charmant petit village du diocèse de Saint-Brieuc, situé entre Paimpol et Binic, sur le bord de la mer. Ce bon vieux prêtre — il approchait de la soixantaine — était à Trévern depuis dix ans environ, et ne demandait qu'à y rester, refusant toujours l'avancement que l'évêque lui proposait. Il aimait son presbytère aux murs lézardés, où les rats, toutes les nuits, faisaient un vacarme infernal ; il aimait sa pauvre petite église, blanchie à la chaux, dont le clocher, mal d'aplomb, semblait s'incliner, comme les arbres de la côte, sous le vent de la mer ; et il aimait surtout ses paroissiens, des marins, des pêcheurs, qu'il accompagnait souvent dans leurs barques, au large, prenant part à la manœuvre, et *souquant* avec courage sur les avirons.

D'ailleurs, n'était-il pas lui-même un enfant de la côte ? Il était né à Saint-Jacut-de-la-Mer, et sa première vocation avait été d'entrer dans la marine. C'était sur la grève qu'il avait essayé ses premiers pas, et, dès l'âge de six ans, il passait des journées entières à courir sur les rochers, en compagnie de bambins comme lui, pieds nus et le pantalon relevé jusqu'aux genoux, pêchant la crevette ou fouillant le goémon pour y chercher les crabes.

Comme les matelots, que le roulis oblige à marcher en se dandinant, l'abbé Renaud, le chapeau en arrière, l'air dé-

cidé, se balançait, lui aussi, d'une jambe sur l'autre. N'eût été sa soutane, on l'aurait pris pour un bon vieux mathurin ayant fait deux ou trois fois le tour du monde.

L'abbé Renaud avait non-seulement la démarche d'un matelot, il en avait aussi, parfois, le langage pittoresque, émaillé, çà et là, d'innocents jurons.

— Allons, les gars ! s'écriait-il quand un grain surprenait la barque où il se trouvait et qu'ils avaient vent debout pour rentrer, allons, souquons ferme, mille tonnerres !

Et quand une écoute ou une manœuvre quelconque se cassait sous la violence de la brise, le brave curé lâchait un « tonnerre de Brest ! » à faire dresser l'oreille à tous les gabiers de la marine nationale.

Chose singulière, l'abbé Renaud, qui ne craignait pas, à l'occasion, de donner des ordres à de vieux loups de mer, obéissait comme un mousse à Victoire, la servante du presbytère.

Tous les matins, quand il partait pour aller dire sa messe, Victoire lui répétait invariablement :

— Vous savez bien, monsieur le recteur, que si vous vous arrêtez en revenant de l'église, il n'y aura plus de bouillon sur votre soupe.

Et le bon abbé qui, mieux encore que sa soupe, aimait sa tranquillité, rentrait chez lui en toute hâte après sa messe ; mais, quelque diligence qu'il mit à faire le trajet de l'église au presbytère, — quatre cents mètres environ, — il trouvait toujours Victoire de mauvaise humeur, et le pain de sa soupe sec comme du biscuit de mer.

— Tu trempe ma soupe un peu trop tôt, ma pauvre Victoire, disait quelquefois l'excellent homme à la vieille servante. Il n'y a plus une goutte de bouillon... Un mât de misaine tiendrait debout au milieu de la soupière.

— C'est votre faute, aussi. Pourquoi vous arrêtez-vous en chemin à causer à tout le monde ?

Les grandes colères de Victoire éclataient surtout les jours où l'abbé Renaud allait à la pêche. Ces jours-là, elle était vraiment d'une humeur massacante.

— Y a-t-il du bon sens, s'écriait-elle, d'aller comme ça risquer sa vie sur l'eau pour ne rien prendre?... Car, enfin, c'est absolument comme si vous ne preniez rien, puisque vous ne rapportez jamais de poisson au presbytère.

— Alors, tu voudrais que je partageasse avec les pêcheurs ?

— Dame, puisque vous travaillez comme eux !

— Tu oublies qu'ils sont pauvres, Victoire.

— Et vous?... Vous êtes riche, peut-être ?

— Je ne dis pas ça, Victoire ; mais je n'ai pas de famille, et il nous faut si peu de chose.

— Enfin ! vous avez toujours raison... C'est comme votre manie de donner tout votre argent à un tas de vagabonds qui n'ont rien de plus pressé que d'aller le boire... Avec quoi achèterez-vous, ces

jours-ci, une soutane neuve ? La vôtre ne tient plus le point quand je la raccommode. C'est pourtant à la pêche que vous l'avez usée comme ça...

L'abbé Renaud souriait sans répondre. Il songeait que s'il se donnait le luxe d'une soutane neuve, ce serait autant de pris sur la petite somme qu'il avait en réserve et qu'il destinait à acheter une vache. Son rêve avait toujours été d'en avoir une...

— Avec le lait et le beurre de notre vache, les œufs de nos poules, les légumes et les fruits de notre jardin, disait-il à Victoire, nous n'aurons plus besoin de rien.

Trois fois déjà, à force de privations, il était parvenu à économiser les quelques louis nécessaires à l'achat de la vache qu'il désirait, et trois fois son argent fut employé à soulager des infortunes. Tantôt c'était un incendie qui détruisait une pauvre chaumière et laissait sans abri toute une famille ; tantôt c'était la tempête qui brisait une ou plusieurs barques contre les rochers de la côte ; tantôt une épidémie qui semait la mort et la misère dans le village, autour du presbytère.

Et le bon prêtre, dont le cœur saignait à la vue de toutes ces choses, distribuait sans compter ce qu'il avait si péniblement amassé.

— Et notre vache, quand l'aurons-nous ? ne cessait de demander Victoire d'un ton bourru.

— Patience, ma fille, patience, répondait l'abbé ; nous l'aurons bientôt. Il ne me manque plus que très peu de chose pour en avoir une belle.

Devant cette promesse à laquelle, pourtant, elle ne croyait plus guère, Victoire s'apaisait pour... recommencer le lendemain.

(A suivre).

Thérésina Tua à St-Pétersbourg.

Tous les Lausannois se souviennent de Thérésina Tua, qui se faisait remarquer, il y a une quinzaine d'années, et encore enfant, par ses aptitudes remarquables comme violoniste, alors qu'elle jouait dans les cafés, accompagnée de son père. Quelques années plus tard, elle entra au Conservatoire de musique de Paris, où elle obtint un premier prix. Dès lors, elle revint à Lausanne, grande demoiselle et grande artiste, chaleureusement applaudie par un auditoire enchanté et des grâces de sa personne et de son admirable talent.

Thérésina Tua est actuellement à St-Pétersbourg, où il vient de lui arriver une petite aventure racontée par le *Ménéstrel*, et dont elle se souviendra sans doute. Elle avait annoncé un concert dans la salle de la Noblesse, qui était absolument comble ; mais voici qu'au moment où elle allait se présenter, son accompa-